



Silkolene®

REGLEMENT SILKOGLISSISSE

Cette épreuve est ouverte aux motos de 125cc à 650cc, toutes catégories confondues.

CATEGORIES

Classements : Scratch

EPREUVES

Daniel Giroud Organisation (DGO) et Quad Aventure sont les organisateurs du « TROPHÉE DE LA GLISSE - SILKOGLISSISSE 2010 ». QUAD AVENTURE est le représentant fédéral de la F.F.M. Nul ne peut prendre part à cette manifestation sportive en qualité de concurrent, s'il n'est pas titulaire d'une licence F.F.M. 2010 ou d'une licence à la journée. Permis moto grosse cylindrée ou CASM obligatoires aux contrôles administratifs. **Pour les licences à la journée, documents obligatoires : CASM ou permis moto grosse cylindrée, certificat médical de moins d'un an, chèque à l'ordre de Quad Aventure.**

CIRCUIT

L'épreuve se déroulera sur un circuit de Glisse

Le circuit sera doté de toutes les normes de sécurité nécessaires.

Le port du casque est obligatoire sur le circuit, sur le parc coureur et dans l'enceinte sportive.

La circulation des Motos est autorisée dans l'enceinte sportive à vitesse réduite sous peine d'exclusion immédiate de la machine et de son pilote

STANDS

Les Organisateurs n'assurent pas le gardiennage la nuit et ne peuvent être tenus responsable en cas de problème.

Les Organisateur ne peuvent être tenu responsable en cas de vols ou de dégradations dans le parc coureurs.

Les Organisateurs ne peuvent être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de faits majeurs et sans que la liste soit exhaustive, par exemple : rafales de vent, ouragan, inondations ... ainsi que l'annulation de la manifestation ou autres.

Nous vous rappelons que les emplacements doivent être rendus propres.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions au Trophée de la Glisse devront être retournées, au plus tard 3 semaines avant l'épreuve, dans la limite des places disponibles, à Daniel Giroud Organisation (DGO) Chemin du Lavoir 38570 LA PIERRE :

	Inscription. 3 semaines avant la 1^{ère} épreuve dans la limite des places disponibles	Inscription la semaine précédant l'épreuve ou sur place dans la limite des places disponibles
5 épreuves	60 € X 5 épreuves soit 300€	
De 1 à 4 épreuves	70 € l'épreuve	
1 épreuve		80 € l'épreuve

Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué la dernière semaine. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'oubli de permis ou CASM ou licence. **Le nombre de pilotes est limité à 25 maximum.**

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les pilotes devront présenter personnellement leur **licence F.F.M.**, permis de conduire moto correspondant à la cylindrée de la machine ou CASM.

Une caution de 50€, par chèque, sera demandée aux contrôles administratifs pour la remise du dossard. Il est interdit de masquer les logos des dossards.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

La machine sera équipée, obligatoirement, de **numéros de course** (un numéro à l'avant et deux numéros à l'arrière, plaques latérales, n° non fournis par l'organisateur) et d'un **éclairage avant et arrière** (éclairage type VTT accepté).

BRUIT : toutes les machines devront être conforme à la norme bruit du règlement F.F.M., sous peine d'exclusion. **Un sonomètre sera mis en place aux contrôles techniques et éventuellement au départ des manches.**

Le pilote devra présenter un extincteur aux contrôles techniques. Il devra le conserver durant toute l'épreuve sur son stand. Les pilotes s'engagent à apposer sur leurs machines, et pour toute la durée de l'épreuve, les autocollants fournis par l'organisateur.

Le pilote doit obligatoirement avoir une tenue moto: **casque, bottes type « enduro », gants, manches longues, pantalons longs.**

Le casque doit être présenté aux contrôles techniques de même.

ESSAIS

La participation aux essais est obligatoire.

GRILLE DE DEPART

La grille de départ est de type F1. Elle sera composée maximum de 5 motos par ligne.

COURSE

Le départ s'effectuera pour les essais libres et les qualifications 1 en fonction du tirage au sort.

Pour les qualifications 2, le départ est donné en fonction du résultat des qualifications 1.

A partir de la 2^{ème} épreuve du Trophée de la Glisse, le départ de la 1^{ère} manche qualificative s'effectuera en fonction du classement provisoire du Trophée, le départ de la 2^{ème} manche qualificative en fonction du résultat de la 1^{ère} manche qualificative.

Le départ de la finale est donné en fonction du cumul des points des 2 qualifications.

REMISE DES PRIX

A chaque épreuve

- Aux 3 premiers du scratch, 1 coupe
- Au premier Vétéran (+ de 40 ans) 1 coupe (3 pilotes minimum sur l'épreuve).
- Au premier Junior (16-20 ans) 1 coupe (3 pilotes minimum sur l'épreuve).

La remise des prix du Trophée de la glisse aura lieu le dimanche 06 septembre 2010 sur le Circuit

RECLAMATIONS

En cas de contestation, la réclamation devra être établie dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, PAR ECRIT, signée et accompagnée d'un chèque de 75 € à l'ordre de la FFM.

SECURITE

Un médecin, une équipe de secouristes et une ambulance seront en permanence au bord de la piste.

EXECUTION DU REGLEMENT

Le directeur de course désignera les commissaires nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il est chargé de l'application du présent règlement. BAREME DES PENALITES, voir annexe ci-jointe.

Jury de course composé de : Directeur de course, représentant des pilotes, responsable des commissaires, organisateur ou représentant, délégué départemental et régional si présents, représentant de la commission technique si présent et membre de la CNS Moto si présent.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à se justifier.

SPORTIVITE ET RESPECT DU REGLEMENT

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, tout accrochage volontaire, ne pourront être tolérés et entraîneront l'exclusion du contrevenant.

